

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025 à 20h30

### Finances, Commande publique, Affaires juridiques

#### Commande publique

##### 10. Marché de travaux Maupas – Délibération modificative des critères de sélection des offres

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la délibération n°10 du conseil municipal du 3 novembre 2025, arrêtant les critères de sélection des offres par pondération,

Il convient de corriger les critères de sélection des offres précédemment validées, dans un souci de pertinence des critères.

Les critères de sélection des offres sont pondérés et énoncés ci-dessous :

Pour le lot 1 VRD et le lot 2 Espaces verts

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
<i>2.1-Moyens humains (compétences, expériences, diplômes des membres de l'équipe, organisation mise en œuvre, ...) et moyens matériels affectés au chantier détaillés par tâches et phases. Etat des lieux et prise en compte des contraintes</i>	20.0
<i>2.2-Méthodologie d'exécution détaillée mise en œuvre pour l'exécution des prestations</i>	20.0
<i>2.3-Planning optimisé d'exécution des prestations</i>	10.0
<i>3- Critère de performance environnementale évalué notamment en fonction de l'effort de réduction de gaz à effet de serre tel que : l'utilisation de véhicule moins polluant, de la capacité de recyclage des matériaux, gestion des déchets, gestion des nuisances</i>	10.0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/10 du 10 décembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Pour le lot 3 Eclairage

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1- Méthodologie de réalisation des travaux (phasage optimisé de l'entreprise à transmettre en indiquant les moyens humains, matériels et la durée par type de travaux), état des lieux et prises en compte des contraintes du site	30.0
2.2- Détail des fournisseurs et modèle de fournitures (candélabres, mats et bornes)	20.0
3- Critère de performance environnementale évalué notamment en fonction de l'effort de réduction de gaz à effet de serre tel que : <i>l'utilisation de véhicule moins polluant, de la capacité de recyclage des matériaux, gestion des déchets, gestion des nuisances</i>	10.0

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Affaires juridiques » du 26 Novembre 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'approuver les modifications apportées aux critères de sélection des offres
- D'autoriser la Maire à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires financiers du projet
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatives réaménagement et sécurisation des abords du collège Maupas, réfection de la rue George Fauvel et aménagement d'un parking complémentaire, ainsi que tout document y afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	36	05
Vote Pour	36	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

RENAULT

014-200060176-20251218-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/10 du 10 décembre 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 06

Le 10 Décembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 04 décembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 04 décembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggié			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAISS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	Pascal MARTIN
LAURENT Françoise			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEDRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-10-DE

Accusé certifié exécuté par LE DRÉAU Nathalie

Réception par le préfet : 18/12/2025  
Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/10 du 10 décembre 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLÉON Philippe			<input checked="" type="checkbox"/>	
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/10 du 10 décembre 2025 à 20h30